



*Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle  
Et du dialogue social*

## **Comité Technique Ministériel**

*Le 19 novembre 2015*

---

- Bonjour à toutes et à tous. Je me réjouis de vous retrouver pour ce premier comité technique ministériel malgré le contexte que vous connaissez et la barbarie qui a frappé et endeuillé notre pays.
- Permettez-moi à ce moment d'avoir une pensée émue pour Claude-Emmanuel Triomphe qui a été blessé lors de l'attentat de vendredi soir.
- Je veux d'ailleurs saluer les initiatives qui ont été prises par vos organisations qui sont venues renforcer l'esprit de cohésion et de solidarité nationale dont les français ont besoin.
- Nous portons aujourd'hui une responsabilité particulière, parce-que le rôle du service public est plus que jamais essentiel pour assurer la cohésion de notre pays, et répondre aux fractures sociales et territoriales.

Et notre Ministère est tout particulièrement au cœur de ces problématiques : parce-que la lutte contre l'exclusion, la prévention et la résolution des conflits au travail, l'animation du dialogue social sont nos missions essentielles.

- Dans ce contexte, pour faire vivre le débat public, le débat syndical, nous avons besoin d'un dialogue social intense, apaisé et, bien sûr, respectueux des orientations et sensibilités de chacun, que ce soit dans les relations entre les responsables hiérarchiques et les agents, entre l'administration et les organisations syndicales, ou entre organisations syndicales. Je porte cette exigence de dialogue social au niveau national, je le porterai aussi à l'échelle du Ministère
- Pour ceux qui avaient accepté mon invitation préalable lors des réunions bilatérales au cours de ces semaines dernières, je me réjouis de vous retrouver aujourd'hui – parce que nous devons construire ensemble l'avenir. Et je souhaite, être à votre écoute directe sur les enjeux du Ministère.
- C'est important car nous n'avons souvent qu'une vision partielle, parfois tronquée, du quotidien des agents, et aussi des salariés, des demandeurs d'emploi et des entreprises pour lesquels nous agissons.
- Depuis que j'ai pris mes nouvelles responsabilités à la tête de ce ministère, je me suis attachée à aller sur le terrain, à la rencontre des services et des acteurs de l'emploi et de la formation. J'ai bien sûr rencontré les personnels des administrations centrales, ainsi que les Directe à l'occasion de mes nombreux déplacements en région. Je continuerai à le faire. Parce que j'y apprend beaucoup, j'y aperçois les failles, les blocages aussi parfois, ainsi que les initiatives et les pratiques innovantes.
- Je souhaite connaître ces réalités, et c'est aussi ce que j'attends de notre dialogue.

- Vous m'avez fait part de vos préoccupations et vos attentes sur le rôle du Ministère du Travail, sur les réformes en cours, sur les contenus et les modalités de notre dialogue social. J'ai entendu vos différentes alertes à ce sujet, dont j'entends naturellement tenir compte.
- Et je souhaite vous donner ma vision sur trois sujets

### **1/ Sur le positionnement et le rôle de notre Ministère**

Je connaissais déjà le Ministère du Travail, j'en connaissais évidemment le rôle majeur, le rôle moteur, pour mettre en mouvement l'ensemble des acteurs de l'emploi. Je l'ai notamment vu lorsque j'étais en charge de la Politique de la ville parce que j'avais fait de l'emploi et du développement économique un axe prioritaire pour renforcer l'attractivité des quartiers populaires.

- J'ai conscience de l'importance de nos missions, et aussi des transformations auxquelles nous devons répondre. C'est une ambition que je porterai.

La conférence sociale pour l'emploi du 19 octobre dernier a tracé les grandes lignes de notre feuille de route pour 2016 : le droit à la nouvelle chance pour ne laisser aucun jeune sans solution, l'extension de la garantie jeune, la relance de l'apprentissage, la mobilisation pour le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, l'efficacité du service public de l'emploi mais aussi la mise en place de 150 000 formations prioritaires.

- Sur l'ensemble de ces sujets, nous avons besoin d'un Ministère fort, sûr de son positionnement et de ses leviers d'action.

- Vous pouvez compter sur mon engagement et ma détermination à porter les intérêts du Ministère dans les arbitrages. Dès ma prise de fonction au ministère, je me suis attachée à obtenir le déblocage d'une enveloppe indemnitaire de fin d'année de 3,2 millions d'euros. Ce n'était pas acquis, mais nous l'avons obtenu.
- Cela passe tout d'abord par une inspection du travail efficace face aux nouveaux enjeux du monde du travail : la réforme de l'inspection du travail porte cette ambition d'une inspection du travail plus collective, capable de se mobiliser fortement et de manière organisée sur les enjeux majeurs de protection des travailleurs.
- Je suis extrêmement reconnaissante du travail de l'inspection, à laquelle les salariés sont attachés. Je sais la qualité de son travail et les difficultés auxquelles elle doit faire face. Réaffirmer son rôle et ses prérogatives est essentiel, face aux expressions de défiance et d'hostilité.

Je serai particulièrement vigilante et mobilisée pour veiller au respect de ses missions, de ses prérogatives et de son indépendance. Je vous ai d'ailleurs écrit à ce sujet.

- Je porterai l'achèvement de la réforme de l'inspection du travail, dans toutes ses composantes, car je suis convaincue de son utilité sociale : la poursuite du plan de transformation de l'emploi, et les pouvoirs renforcés de l'inspection du travail seront actés par ordonnance. Elle sera présentée au comité technique ministériel en tout début d'année prochaine.
- Je travaille également en lien avec la Ministre de la fonction publique, Marylise Lebranchu, pour aboutir à la création d'un grade à accès fonctionnel dans le corps d'inspecteur du travail. Les travaux sont en cours et je serai vigilante pour qu'ils aboutissent au plus vite.

- Je ne méconnaiss pas, ni ne sous-estime, les difficultés qui peuvent être liées à la mise en œuvre de cette réforme profonde. Adapter la formation des contrôleurs pour faciliter le fonctionnement des services pendant cette période de transition, asseoir les nouveaux responsables d'unités de contrôle, mettre en œuvre effectivement les nouveaux pouvoirs, valoriser la fonction d'assistant de contrôle, envisager les parcours professionnels des contrôleurs du travail : voilà les sujets sur lesquels nous devons travailler, en concertation dans les prochains mois.
- Nous avons également besoin d'aller plus loin et plus vite dans la mobilisation contre le chômage et pour la création d'emploi – vous le savez, c'est ma priorité et celle du gouvernement. Sur ce point, ma conviction est qu'il n'est pas besoin de créer de nouveaux dispositifs, mais de faire mieux fonctionner ce qui existe, en donnant plus de lisibilité, d'accessibilité et de simplicité à l'ensemble des dispositifs existants.
- Les services « emploi » du Ministère, les pôles 3<sup>E</sup> des Direccte sont au cœur de cette mobilisation. En écho à cette attente, j'ai entendu, dans l'ensemble de mes entretiens, le besoin de donner du sens, d'explicitier et d'affirmer le positionnement et le rôle des services de l'Etat sur ces compétences, de plus en plus partagées avec les partenaires sociaux et les collectivités territoriales.
- Nous avons besoin sur ces sujets de sortir d'une attitude défensive, et que le Ministère puisse affirmer son rôle et ses savoir-faire. Je souhaite que l'on soit en mesure de donner une feuille de route claire, qui permette également d'organiser et de piloter de manière cohérente l'adéquation entre les missions et les moyens.

Les démarches interministérielles – je pense par exemple à la revue des missions – sont insuffisantes pour traiter ces problématiques.

Je suis convaincue que c'est bien sur nos métiers et nos processus que nous devons travailler, et je demanderai au Secrétaire général de mettre en œuvre une démarche en ce sens, en lien avec l'ensemble des directions.

## **2/ Sur la réforme territoriale :**

- Je sais l'inquiétude qui existe autour de la mise en œuvre des dispositions nouvelles de la loi NOTRe, et les incertitudes qu'elles génèrent sur l'organisation des services emploi, qui ont déjà connu plusieurs mouvements de décentralisation. C'est vrai que la possibilité de délégation ouverte aux Régions témoigne d'un mouvement continu pour une plus grande implication des collectivités territoriales dans les politiques de formation et d'emploi. Cela fait déjà partie des transformations profondes qu'ont connues les services.
- Mais il faut sur ce point avoir un message clair : la loi NOTRe réaffirme d'abord que la politique de l'emploi relève de la responsabilité de l'Etat. Elle ne signifie pas le transfert aux Régions des services de l'emploi. La loi ne dispose pas d'un transfert de compétence, mais d'une possible délégation, contrôlée, conditionnée et maîtrisée par le ministère. Le périmètre de cette délégation est restreint à la coordination de certains organismes intervenant dans le champ du service public de l'emploi, et à certaines actions de GPEC territoriale. Elle ne touche pas aux dispositifs des politiques de l'emploi, et ne se traduira pas par des transferts d'agents.
- Enfin, les délégations devront préalablement faire l'objet d'une convention: l'élaboration d'une stratégie partagée et d'objectifs communs entre l'Etat et les régions volontaires

sera un préalable indispensable à toute délégation. Je serai particulièrement vigilante sur ce point, j'ai eu l'occasion de le dire aux Préfets de région la semaine dernière.

- La réforme territoriale est un autre sujet majeur d'évolution de notre Ministère : et je sais que là aussi, elle soulève des interrogations et des inquiétudes – que j'entends et comprends. Je reconnais que le calendrier très contraint dans lequel cette réforme se met en place a fait émerger un manque de visibilité pour les organisations syndicales et pour les agents.
- Les mesures d'accompagnement définies au niveau interministériel, comme la prime à la mobilité par exemple, sont nécessaires, mais elles génèrent aussi de l'inquiétude. Sur ce point, mon message est clair : les arbitrages qui ont été rendus au niveau national permettent d'affirmer le rôle et le positionnement des Direccte.
- Les choix qui sont faits de maintenir des antennes dans les anciens chefs-lieux de Région ont pour objet de maintenir durablement les missions de proximité. Ils permettent également d'éviter les mobilités géographiques contraintes, et les engagements seront tenus.
- Au-delà de la définition des micro-organigrammes, la mise en place des nouvelles organisations régionales s'effectuera jusqu'en 2018. Beaucoup de sujets sont à traiter : l'accompagnement des agents, l'évolution des conditions de travail, la redéfinition des pratiques managériales, l'évolution des relations entre niveau régional et niveau départemental.

Sur l'ensemble de ces sujets, je souhaite qu'une démarche de concertation avec les organisations représentatives du CTM soit mise en œuvre.

- **3/ Sur le dialogue social au sein du Ministère**

- Notre ministère est engagé dans de nombreuses transformations. Pour les conduire, nous avons besoin du dialogue social.
- Il nécessite tout d'abord que les organisations syndicales aient les moyens de jouer leur rôle, et j'y suis très attentive. Dès début octobre, j'ai demandé que l'ensemble des enveloppes 2015 soient débloquées. Cela ne règle pas, je le sais, la question des modalités d'utilisation
- François Rebsamen s'était engagé à saisir la Ministre de la fonction publique pour la prise d'un décret permettant de vous verser des subventions. Cela a été fait, et j'y suis moi-même favorable. Mes échanges avec Marylise Lebranchu se poursuivent.  
  
-Mais je souhaite que nous puissions avancer sans attendre la résolution des questions juridiques et interministérielles, pour améliorer le système actuel qui ne permet pas un dialogue social moderne.
- Vous devez notamment pouvoir vous réunir pour préparer les réunions auxquelles l'administration vous convoque et pour organiser en amont les réunions de travail avec les représentants du personnel et les agents des régions appelées à fusionner le 1er janvier prochain et durant toute la période transitoire.

Il est légitime et nécessaire que les représentants syndicaux ainsi que les membres des instances représentatives du personnel puissent se réunir librement dans la limite des moyens que l'administration mettra à



leur disposition dans le cadre des enveloppes financières annuelles.

Je demande donc au DRH de vous adresser dans les tous prochains jours une note vous précisant ces modalités, ainsi que d'aboutir rapidement les travaux sur les dotations en moyens informatiques. Il est indispensable que vous soyez dotés des moyens modernes vous permettant de travailler efficacement.

- Le dialogue social demande des moyens, il demande également du contenu.
- Je vous ai indiqué un certain nombre de sujets sur lesquels nous avons besoin d'une concertation. Je souhaite que, dès les prochains jours, les discussions s'engagent pour la définition d'un agenda social pour 2016, je demande au Secrétaire général et au DRH de vous solliciter sur ce sujet pour déterminer ensemble les sujets à y inscrire, et de définir une démarche, à la fois respectueuse des instances et ouvrant des temps de travail et de concertation suffisants.
- Je vous remercie pour votre attention, je vous propose à présent de faire un tour de table. Je serai ensuite disponible pour répondre à l'ensemble de vos questions.